



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N° 22

Réunions du
10 mai à Illzach
07 mai à Entzheim

Présidents de séance : M. Lucien Huck & Jean Szczytowski

Présents : Mme Bénédicte Diebold
MM. Jean-Christophe Allard, Eric Barconnière, Bernard Barthelmebs,
Gérard Geiller, Emile Humann, Daniel Intering, Sébastien Mohrlök,
Jean-Louis Reinhard & Joseph Schmidt

Assiste(nt) à la séance : MM. Jean-Pierre Schmittheisler & Fabien Gensbittel

Excusés :

Mises à jour calendrier :

Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au **06 mai 2024**.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

<https://alsace.fff.fr/competitions/>

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
 - Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



Modification Calendrier :

District 1 - Gr A

26147588 Strg Cite de l'III – Saverne du 22/05 au 19/05 à 16h
(AA mais Strg Cité III joue déjà le 23/05)

D7 Accession gr A

28003878 Weyer 3 - Weislingen du 05/05 au 19/05 à 10h

D8 Printemps gr G

28012113 Dettwiller 3 - Wilwisheim du 05/05 au 16/05 à 20h

D7 maintien gr E

28009044 Hohengoeft 2-Duntzenheim 2 du 21/04 au 20/05 à 10h
inversé à Duntzenheim CSRD

Forfaits Généraux :

Féminines D2 Printemps gr A

Schiltigheim 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (07/04-01/05-05/05)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

Schiltigheim 2 est placé à la dernière place du groupe

Amende 100€ (Art 11RD)

D7 Maintien gr J :

Horbourg Wihr 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (10/03-05/05-12/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Horbourg Wihr 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D7 Maintien gr K :

Pfaffenheim 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (10/03-28/04-05/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Pfaffenheim 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Accession gr C :

Rehthal 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (14/04-28/04-05/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Rehthal 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

Forfaits Généraux (suite) :

D8 Printemps gr D :

Forstfeld 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (24/03-07/04-05/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Forstfeld 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr G :

Monswiller 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (23/03-14/04-05/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Monswiller 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr R :

Luemswiller 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (07/04-13/04-28/04)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Luemswiller 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

- **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM

- Par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Les Secrétaires de séance,
Bernard Barthelmebs & Daniel Interling

Les Président de séance,
Lucien Huck & Jean Szczytowski